



Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI au capital de 100 000€- L'Aéroplane – Bat C – 99 impasse Adam Smith –
34470 PEROLS

Tél : 04 67 92 46 77 - Fax : 04 67 58 77 40 - E-mail : contact@capifrance.fr
www.capifrance.fr

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 3402 2016 000 005 429- Siret : 441 338 985 00076- Code APE : 6831Z –
N° Intra Communautaire: FR 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI – 128 Rue de la Boétie – 75378 PARIS cedex 08 – 110.000€ sans manipulation de fonds-
Compte-loi N°04149158205060000 Société Marseillaise de Crédit – Place de la Comédie – Montpellier cedex 1

BAREME TTC HONORAIRES CAPIFRANCE IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE NET	OPTION 1 (TAUX)
< à 20 000 €	Forfait 4 000 €
20 000 € à 30 000 €	20,5%
30 001 € à 40 000 €	16,5%
40 001 € à 50 000 €	14,5%
50 001 € à 60 000 €	12,5%
60 001 € à 70 000 €	10,5%
70 001 € à 90 000 €	10%
90 001 € à 120 000 €	9,5%
120 001 € à 150 000 €	9%
150 001 € à 180 000 €	8,5%
180 001 € à 230 000 €	8%
230 001 € à 300 000 €	7,5%
300 001 € à 400 000 €	7%
400 001 € à 500 000 €	6,5%
500 001 € à 1 000 000 €	6 %
1 000 001 € à 1 500 000 €	5,5%
1 500 001 € à 2 000 000 €	5%
2 000 001 € à 4 000 000 €	4,5%
+ De 4 000 000 €	4%

OPTION 2 sur DEVIS

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord sera matérialisé par la case cochée sur le mandat.

Option 1 : tarif de référence.

Option 2 : tarif à déterminer après étude de cas matérialisée par la case cochée sur le mandat.



BAREME DES HONORAIRES

Cession de commerces et/ou entreprises
Droit au bail, locaux commerciaux

Taux recommandés à ne jamais dépasser

PRIX DE VENTE	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
Prix vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.
Prix vente de 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT	
Prix vente de 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT	
Prix vente de 100 001 € à 250 000 €	10 % HT* du prix de vente	
Prix vente de 250 001 € à 750 000 €	9 % HT* du prix de vente	
Prix vente supérieur à 750 000 €	8 % HT* du prix de vente	

*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000 €, le barème maximum sera de 7 500 € HT (soit 9 000 € TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20 %).

BAREME DES HONORAIRES

Cession pharmacie

PRIX DE VENTE	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
	5 % HT	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

HONORAIRES DE LOCATION

TARIF LOCATION	OPTION 1	OPTION 2 SUR DEVIS
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages ...	10 % HT du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale)	Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, etc. à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.



Filière COMMERCE ET ENTREPRISES

A joindre au mandat n°

Tenant compte de l'ensemble de la mission (difficultés, facilités...), établi à la demande expresse du bailleur qui ne souhaite consentir mandat qu'à ces conditions.

DEVIS HONORAIRES DE LOCATION
Option 2 du barème

Entre le mandant :

.....
.....
.....
.....

Tél : Mail :

Et le mandataire : Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI au capital de 100 000€- L'Aéroplane – Bat C – 99 impasse Adam Smith –
34470 PEROLS

Tél : 04 67 92 46 77 - Fax : 04 67 58 77 40 - E-mail : contact@capifrance.fr

www.capifrance.fr

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 3402 2016 000 005 429- Siret : 441 338 985 00076- Code APE : 6831Z –
N° Intra Communautaire: FR 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI – 128 Rue de la Boétie – 75378 PARIS cedex 08 – 110.000€ sans manipulation de fonds- Compte-loi
N°04149158205060000 Société Marseillaise de Crédit – Place de la Comédie – Montpellier cedex 1

Le rédacteur : «NOM_INT_NEGO» «PRENOM_NEGO» Agent Commercial Indépendant

RSAC n° «SIRET_NEGO» Tel : «TEL_PORT_NEGO» - E-Mail : «EMAIL_NEGO»

Bien à louer :

.....
.....
.....

Loyer annuel HT et HC :

Honoraires convenus :

A charge :

Loyer annuel + charges locatives :

Mandat de location, numéro :

Fait à, le en deux exemplaires dont un remis au mandant qui le reconnaît.

Le mandant

Signature précédée de la mention

Le mandataire CAPI

"Convenu et accepté"



HONORAIRES DE LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur*

+

Indice ALUR au m² suivant la zone concernée**

+

3 € du m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du locataire*

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones :

- Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²
- Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
- Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

HONORAIRES DE GESTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (MENSUELS)

7 % HT + TVA (au taux en vigueur)

(calculés sur les encaissements)

GARANTIE D'ASSURANCE (MENSUELLE)

2 % TTC

(loyers impayés + frais de contentieux +
détériorations immobilières)

(calculée sur les encaissements)